

L'an deux mil quinze, le 23 mars, à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2015

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André	Donne procuration à Jacques SABIN	X	
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud	Donne procuration à Cécile FRÉTIGNÉ	X	
PORTIER Lynda	Donne procuration à Guillaume LAINÉ	X	
LANDAIS Jonathan		X	
MEIGNAN Élodie		X	

Mme Cécile FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation du budget 2015
- Vote des comptes de gestion 2014
- Votes des taxes
- Vote des budgets 2015
- Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2015

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 16 mars 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MARS 2015

2 – BUDGET PRIMITIF – RAPPORT DE LA 3^{ème} COMMISSION

Monsieur Alain CORNILLE présente l'ensemble des fiches de la 2^{ème} commission relatives aux opérations réalisées en 2014 et aux inscriptions budgétaires pour 2015.

3 – BUDGET PRIMITIF – RAPPORT DE LA 4^{ème} COMMISSION

Monsieur Jacques SABIN présente l'ensemble des fiches de la 4^{ème} commission relatives aux opérations réalisées en 2014 et aux inscriptions budgétaires pour 2015.

4 – FORFAIT COMMUNAL ALLOUÉ À L'ÉCOLE PRIVÉE

DCM N° 2015-015

Monsieur SABIN rappelle que :

- La convention de forfait communal a été reconduite pour 3 ans en 2014 et que le montant de la participation communale est de 460 € par élève.
- Le forfait est revalorisé chaque année selon l'augmentation du point de la fonction publique. L'indice est inchangé depuis le 1er juillet 2010, le forfait reste donc à 460 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de verser la somme de 24 840 € pour l'année 2015, correspondant à 460 € X 54 élèves, selon les termes de la convention.

5 – ALSH – TARIF DU CAMP BIVOUAC – AVRIL 2015

DCM N° 2015-016

Monsieur SABIN explique qu'un camp Bivouac est organisé pendant les vacances du mois d'avril pour les 10/13 ans, et propose les tarifs retenus par le comité de pilotage, identiques à ceux l'an passé :

Quotient Familial De la CAF	De 150 € à 599 €	De 600 € à 899 €	A partir de 900 €
Camp Bivouac Avril 2014			
Camp 3 jours	50 €	55 €	60 €
Hors commune			
Camp 3 jours	70 €	75 €	80 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Entérine** les tarifs ci-dessus.
- **Décide** d'allouer une indemnité forfaitaire de 20 € par nuit à l'animateur accompagnant les enfants à ce camp
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE HOUSSAY

DCM N° 2015-017

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune de HOUSSAY et l'ALSH pour l'année 2014. La commune de HOUSSAY souhaite proroger cette convention jusqu'au 3 juillet 2015. Le montant de la participation est fixé à 10 € par journée/enfant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** le maire à signer la convention du 1^{er} janvier au 3 juillet 2015.

7 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST SULPICE**DCM N° 2015-018**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune de ST SULPICE et l'ALSH pour l'année 2014. La commune de ST SULPICE souhaite proroger cette convention jusqu'au 3 juillet 2015. Le montant de la participation est fixé à 10 € par journée/enfant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** le maire à signer la convention du 1^{er} janvier au 3 juillet 2015.

8 – LOCATION DU BATIMENT 16 RUE DES ROCHETTES**DCM N° 2015-019**

La commune de Villiers Charlemagne a été sollicitée pour une location précaire du 1^{er} avril au 30 septembre 2015. Monsieur le Maire propose la location du logement de l'ancien instituteur, à côté de l'actuelle mairie, pour un montant de loyer de 500 €/mois, toutes charges comprises.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** le maire à mettre à disposition à titre précaire le logement 16 rue des Rochettes, au prix de 500 €/mois, toutes charges comprises, à M. et Mme GREFFIER Pierrick, du 1^{er} avril au 30 septembre 2015 et à signer tout document s'y rapportant (convention,...).

9 – SERVICE CEP du GAL SUD MAYENNE**DCM N° 2015-020**

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (voyage d'études pour échanger autour d'expériences exemplaires), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé). Le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants d'1,5 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation, contrats, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MARS 2015

En fonction du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.75 €/hab./an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

La commune de Villiers Charlemagne souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer** au « conseil en énergie partagé »,
- **Désigne** M. André BUCHOT comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- **Autorise** le maire à signer la convention de partenariat,
- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

10 – PÔLE COMMUNAL - AVENANTS

DCM N° 2015-021

Monsieur le maire présente le rapport concernant les avenants relatifs au pôle communal :

- Des travaux complémentaires ont été exécutés, suite à notre demande, ce qui modifie le lot suivant comme suit : Avenant n°2 - Lot 10 : aménagements extérieurs – Entreprise BEZIER : **PLUS value de 16 488 € TTC.**
- Des modifications ont été exécutées suite à notre demande, ce qui modifie les lots suivants comme suit :
 - Avenant n°3 – Lot 5 : menuiseries intérieures – Entreprise VEILLE : **PLUS value de 1 763.86 € TTC.**
 - Avenant n°4 – Lot 11 : électricité – Entreprise ISOLEC : **PLUS value de 274.45 € TTC.**
 - Avenant n°2 – Lot 12 : plomberie – Entreprises CSM : **PLUS Value de 504 € TTC.**
 - Avenant n°1 – Lot 6 : cloisons – isolations – Entreprises FORVEILLE : **PLUS value de 1 031.40 € TTC.**
 - Avenant n°1 – Lot 4 : métallerie – Entreprise BARON : **MOINS value de 1 892.40 € TTC.**
 - Avenant n°1 – Lot 8 : peinture – Entreprise GERAULT : **PLUS value de 967.82 € TTC.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** ces avenants pour les montants ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

DCM N° 2014-022

▪ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **compte de gestion** du budget assainissement de l'année 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Un **excédent de clôture d'investissement de 12 634.88 €**
- Un **excédent de clôture d'exploitation de 14 433.54 €.**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le maire à signer le compte de gestion 2014.

▪ **BUDGET DE L'A.L.S.H.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **compte de gestion** du budget de l'ALSH de l'année 2014 qui laisse apparaître le résultat suivant :

- Un **déficit de clôture de fonctionnement de 3 369.52 €**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le maire à signer le compte de gestion 2014.

▪ BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le **compte de gestion** du budget général de l'année 2014 qui laisse apparaître le résultat suivant :

- Un **excédent de clôture d'investissement de 281 487.22 €.**
- Un **excédent de clôture de fonctionnement de 293 389.67 €.**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité autorise le maire à signer le compte de gestion 2014.

12 – AFFECTATION DE RÉSULTATS

DCM N° 2015-023

▪ BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget général au compte 1068, d'un montant de 293 389.67 €.

▪ BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget assainissement au compte 1068, d'un montant de 14 433.54 €.

13 – VOTE DES TAXES

DCM N° 2014-024

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2014 :

- taxe d'habitation : de 17.52 %
- foncier bâti : de 25.50 %
- foncier non bâti : de 37.86 %

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de voter les taux ci-dessus pour l'année 2015 ;
- **Autorise** le Maire à signer l'état de notification.

14 – VOTE DES BUDGETS

DCM N° 2014-025

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre :

- En section d'investissement à **1 059 935.00 €.**
- En section de fonctionnement à **860 700.00 €.**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif communal 2015 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce budget.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre :

- En section d'investissement à **142 100.00 €**
- En section de fonctionnement à **43 000.00 €.**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif communal 2015 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce budget.

BUDGET C.L.S.H.

Monsieur le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à **92 000.00 €**.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif communal 2015 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce budget.

- **La séance est levée à 23H30**

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2015-015	Forfait communal alloué à l'école privée
2015-016	ALSH – tarif du camp Bivouac 2015
2015-017	Convention avec la commune de Houssay
2015-018	Convention avec la commune de St Sulpice
2015-019	Location du bâtiment – 16 rue des Rochettes
2015-020	Service CEP
2015-021	Avenants pôle communal
2015-022	Vote des comptes de gestion 2014
2015-023	Affectation de résultats
2015-024	Vote des taxes
2015-025	Vote des budgets 2015

SABIN Jacques	
FRÉTIGNÉ Cécile	
CORNILLE Alain	
CHAMPIOT Daniel	
BERTHELOT Annie	
FORET Jeannine	
MONTAUBAN Éric	
LAINÉ Guillaume	
BOUTRUCHE Alexia	
LOZANO Nathalie	